

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
17
Votants :
24

Date de
convocation :
03/12/2024
Date
d'affichage :
03/12/2024

Numéro :
48/2024

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2024

Le 09 décembre 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Françoise CHINCHOLLE -Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (M.LACAN) – Michel ALBENGE (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Stéphanie RAYMOND (G.PELLIEUX) – David POUTRAIN (E.CLAVERIE) – Maxime FONTANILLE (G.TOUREL).

Absents non excusés non représentés : Bruno BARDES – Francis SALABERT – Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Huguette DELPY-SOUTADE

CONVENTION OPERATIONNELLE POUR UNE OPERATION D'AMENAGEMENT SITE LA DRECHE

La commune de Lescure-d'Albigeois est soumise aux obligations SRU depuis la parution de la loi du 13 décembre 2000. Avec au 1er janvier 2023, un taux de 10,54% de logements sociaux au sein de ses résidences principales pour un objectif de 20%, la dynamique de rattrapage reste encore à parfaire.

C'est dans ce cadre, et compte tenu des difficultés qu'elle rencontre pour réaliser du logement social, que la commune de Lescure-d'Albigeois a conclu un contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025 avec L'Etat et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce contrat triennal prévoit un objectif correspondant à 25% du nombre de logements sociaux manquants, soit 49 logements sociaux à réaliser sur la période triennale 2023-2025.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le contrat, plusieurs projets ont été identifiés, dont l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la Drèche.

Pour poursuivre cet objectif, il est proposé de passer une convention tripartite entre l'EPF Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune de Lescure-d'Albigeois. Grace à cette convention l'EPF Occitanie pourra conduire une action foncière qui aura notamment pour finalité :

- Pendant la phase d'élaboration ou de finalisation du projet, la réalisation des acquisitions par voie amiable et par délégation des droits de préemption et priorité ; et le cas échéant, par voie de délaissement,
- La maîtrise de l'ensemble des biens nécessaires au projet.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle maximale de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 1 500 000 €.

Aussi il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention opérationnelle pour une opération d'aménagement à dominante de logement site la Drèche entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune de Lescure-d'Albigeois ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'Établissement public foncier modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017 ;
- Vu la délibération n°DEL2016_174 du 15 décembre 2016, de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, approuvant le PLH 2015-2020 ;
- Vu la délibération n°DEL2020_044 du 11 février 2020, de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, approuvant le lancement de la révision du PLH ;
- Vu la délibération n°DEL2024_198 du 24 septembre 2024 de l'agglomération modifiant le PLUi et l'OAP de la Drèche ;
- Vu le contrat de mixité social signé le 13 juillet 2023 entre l'Etat, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune de Lescure-d'Albigeois ;
- Vu les éléments exposés ci-dessus ;
- Vu la convention opérationnelle ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** le projet de convention opérationnelle pour une opération d'aménagement à dominante de logement site la Drèche entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune de Lescure-d'Albigeois, tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et les documents y afférents
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention ;

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE



A blue circular stamp of the Commune de Lescure-d'Albigeois is partially visible behind the signature.

Le Secrétaire de séance

Huguette DELPY-SOUTADE

